



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 04 JUILLET 2008 A 20H00

Liste des présents

<b>Communes</b>	<b>Conseillers</b>	<b>Suppléants</b>
HERMERSWILLER	Jean-Marie SCHWARTZMANN	
HOFFEN	Raymond ROTH Jacques SCHULER	
HOHWILLER		Béatrice HOELTZEL
KEFFENACH	Alfred SCHNEIDER	
LEITERSWILLER	Raymond MERCK	
MEMMELSHOFFEN	Georges ESCHENMANN	
RETSCHWILLER	Charles GRAF	
SCHOENENBOURG	Dominique WEISHAAR	
SOULTZ S/S FORETS	Pierre MAMMOSSER Denise EHRHARD Marie-José SCHALLER Eric HUBERT	Dominique STOHR
SURBOURG	Christophe SCHARREBERGER Olivier ROUX Claude SCHMITT Charles DIRGALA	

Elus présents : 18

Suite à l'invitation du Président M Charles GRAF, le Conseil Communautaire s'est réuni le vendredi 04 juillet 2008 à 20h00 en mairie de Soultz-sous-Forêts. L'ordre du jour comportait initialement cinq points :

1. Adoption du procès verbal de la réunion du 5 juin 2008.
2. Adoption du prêt bonifié de la ZA et précisions en matière d'avance remboursable.
3. Décision concernant la Mission de Coordination de Sécurité Protection Santé pour la ZA.
4. Attribution de la Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant le PLU.
5. Divers.

Le Président propose de modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

1. Adoption du procès verbal de la réunion du 5 juin 2008.
2. Adoption du prêt bonifié de la ZA et précisions en matière d'avance remboursable.
3. Attribution des marchés des travaux de la ZA.
4. Décision concernant la Mission de Coordination de Sécurité Protection Santé pour la ZA.
5. Attribution de la Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant le PLU.
6. Décision concernant le Calvaire de Memmelshoffen.
7. Autorisation de souscription d'un contrat annuel pour les vérifications des installations électriques du périscolaire.
8. Modification de la définition de l'intérêt communautaire pour les pistes cyclables.
9. Divers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve cette modification.

Point un de l'ordre du jour : Adoption du procès verbal de la réunion du 5 juin 2008 :

Le Conseil Communautaire adopte par 15 voix pour et 2 abstentions le compte rendu de la réunion du 5 juin 2008.

Point deux de l'ordre du jour : Adoption du prêt bonifié de la ZA et précisions en matière d'avance remboursable :

**1) Prêt bonifié :** Le Président rappelle au Conseil qu'un prêt bonifié d'un montant de 481 023,00 € est consenti par le Département à la Communauté de Communes en vue de l'acquisition des terrains pour une superficie totale de 1 589,18 ares. Ce prêt comporte un intérêt au taux variable révisé chaque année sur la base de l'EURIBOR à un an au jour anniversaire de la signature du contrat diminué de deux points avec un taux plafond de 4 % et un taux plancher de 1 %. Durant les cinq premières années, la Communauté de Communes n'aura à acquitter que les intérêts. Ainsi le remboursement s'effectuera en cinq annuités, capital et intérêts, au 1<sup>er</sup> août des années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 suivant un tableau d'amortissement qui sera établi par les services comptables du Département et notifié après le versement du prêt. Le Président insiste sur l'opportunité d'un tel prêt. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce choix et autorise le Président à signer le contrat de prêt avec le Conseil Général.

**2) Avance remboursable :** Le Président explique aux élus que le Département propose également une avance remboursable sans intérêt pour les travaux de viabilisation de la 1<sup>ère</sup> phase de la zone d'activités portant sur une superficie de 757,88 ares à raison de 50 % maximum du coût hors taxes. Cette avance est remboursable sur dix ans à partir de la première vente de terrain. Le montant prévisionnel s'élève à 1 437 971,70 € HT pour les différents lots. Le Conseil opte à l'unanimité pour l'avance remboursable, approuve les marchés de travaux de viabilisation, autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette opération et à solliciter toutes les aides publiques.

Point trois de l'ordre du jour : Attribution des marchés des travaux de la ZA :

Le Président demande aux membres d'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en première instance le 24 juin 2008 pour l'ouverture de plis et le 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour l'attribution des marchés concernant les travaux de viabilisation de la 1<sup>ère</sup> phase de la ZA. Les entreprises retenues comme étant les mieux disantes sont :

- Marché n° 1 :

Voirie provisoire et assainissement attribué au groupement EUROVIA (Haguenau/Wissembourg)  
- ROTT TP pour un montant de 865 522,99 € HT.

- Marché n° 2 :

Alimentation en eau potable au groupement EUROVIA (Haguenau /Wissembourg) - ROTT TP  
pour un montant de 118 374,50 € HT.

- Marché n° 3 :

Eclairage public – Génie civil téléphone – réseau câblé + tranchées Gaz au groupement  
SOGECA - FRITZ - EIE pour un montant de 143 423,99 € HT.

- Marché n° 4 :

Réseau électrique au groupement SOGECA - FRITZ - EIE pour un montant de 53 933,80 HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Président à signer les marchés.

Point quatre de l'ordre du jour : **Décision concernant la Mission de Coordination de Sécurité Protection Santé pour la ZA :**

Le Président rappelle au Conseil que le SDAU avait été retenu en qualité d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. C'est ainsi que sept bureaux d'études ont répondu dans le cadre de la réalisation de la mission de Coordination de Sécurité Protection Santé. Suite à l'analyse des différentes offres, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de confier la mission SPS à la société ALSACOOR qui présentait la meilleure offre d'après les critères de sélection pour un montant total de 1 710,00 € HT.

Point cinq de l'ordre du jour : **Attribution de la Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant le PLU :**

Le Président demande au Conseil de se prononcer sur l'attribution de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant le PLU. Il rappelle que l'ouverture des plis ainsi que l'attribution ont été organisées le 26 juin 2008. Trois offres ont été retenues. Le Conseil entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres et décide à l'unanimité de confier cette mission d'Assistance aux services du SDAU comme étant le mieux disant aussi bien en matière de contenu que de valeur technique pour un montant de 43 900,00 € HT et autorise le Président à signer le marché.

Point six de l'ordre du jour : **Calvaire de Memmelshoffen :**

Le Président cède la parole à M Georges ESCHENMANN pour la présentation du projet de la Commune de Memmelshoffen. Il s'agit dans le cadre de la préservation du petit patrimoine rural de la dépose d'un calvaire situé sur la parcelle d'un particulier et risquant d'être démoli et la repose sur le ban communal de la commune de Memmelshoffen. Trois devis ont ainsi été sollicités. Après analyse des différentes offres, le Conseil accepte la mise à disposition de ce bien appartenant à la commune de Memmelshoffen dans le cadre de ses compétences " Rénovation, remise en place et mise en valeur du petit patrimoine rural ", il décide par 17 voix pour et 1 abstention de prendre en charge ces travaux et de confier la mission à l'entreprise HEIBY & Fils, basée à Hunspach étant la mieux disante pour un montant total de 1 297,50 € HT. Il autorise également le Président à signer tous les documents liés à cette action.

Point sept de l'ordre du jour : **Autorisation de souscription d'un contrat annuel pour les vérifications des installations électriques du périscolaire :**

Le Président informe les élus que la Communauté de Communes a sollicité le passage de la Commission de Sécurité par rapport à l'augmentation de la capacité d'accueil des enfants. Une

autorisation a ainsi été accordée pour 49 enfants. Le Président propose au Conseil de souscrire un contrat d'abonnement pour les vérifications périodiques annuelles des installations électriques des locaux du périscolaire. Après analyse des différentes propositions, le Conseil décide à l'unanimité de porter son choix sur la société SOCOTEC 30 rue du Faubourg de Saverne 67085 STRASBOURG la mieux disante pour un montant total de 210,00 € HT. Il autorise également le Président à signer la convention.

**Point huit de l'ordre du jour : Modification de la définition de l'intérêt communautaire pour les pistes cyclables :**

Le Président suggère au Conseil de modifier la définition de l'intérêt communautaire en matière de pistes cyclables. Désormais la rubrique " Compétences Obligatoires " 2° Action de développement économique " Etude et mise en œuvre d'actions et de moyens favorisant le développement touristique pourrait s'intituler : Etude, réalisation, aménagement, entretien et promotion de circuits pédestres, pistes cyclables uniquement en liaison intercommunale et circuits cyclo-touristiques. Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve cette nouvelle formulation.

**Point neuf de l'ordre du jour : DIVERS :**

- 1) Recensement des projets du Contrat de Territoire : Le Président rappelle que chaque commune devait recenser ses projets dans le cadre du Contrat de Territoire. M Olivier FAVRE, chargé d'affaires à la Direction du Développement Local et Urbain Pôle Développement des Territoires au Département a donc analysé l'ensemble des documents transmis. Ses observations ont ainsi été relayées auprès des communes respectives qui devront apporter très rapidement des réponses précises aux différentes remarques afin de permettre au Conseil Général d'organiser les réunions techniques prévues courant septembre.

**Informations diverses :**

Le Président demande aux Maires de transmettre rapidement les rôles concernant la facturation du 2<sup>ème</sup> semestre 2008.

**Prochaine réunion du Conseil Communautaire : 2 septembre 2008 à 20 heures.**

**Veillez afficher le compte rendu en Mairie**

Le Président de la Communauté de Communes du Sultzerland  
Monsieur Charles GRAF

La secrétaire de séance  
Madame Annick KNOLL